



# Comprendre les produits phytosanitaires



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
HAUTE-LOIRE

# Les produits phytosanitaires, qu'est ce que c'est ?

Produit phytosanitaire, phytopharmaceutique, pesticide, herbicide, insecticide, anti-limaces... Plusieurs termes sont utilisés pour décrire les produits qui **protègent et soignent les végétaux**. Ils éloignent ou détruisent les organismes nuisibles (champignons, ravageurs, etc.) ou stimulent les défenses naturelles des plantes.

Comme pour les médicaments, les produits phytosanitaires sont des **molécules chimiques ou naturelles**.

En agriculture biologique aussi, nous utilisons ces produits comme le cuivre, l'argile ou encore le soufre.

Tout est une question d'équilibre et de dosage. Au même titre que les médicaments sont utiles pour soigner les humains, les produits phytosanitaires sont utiles pour soigner les plantes.

## Le saviez-vous ?



**Les herbicides** servent à lutter contre les «mauvaises» herbes



**Les fongicides** contre certains champignons



**Les insecticides** contre certains insectes ravageurs



Les particuliers utilisent aussi parfois des pesticides ; anti-mouches, raticides, produits pour traiter les combles, faces et toitures, anti-puces, anti-poux, désinfectants ménagers et autres produits contre les champignons, bactéries...

## Pourquoi les utilisons-nous ?

Face aux **maladies, "mauvaises" herbes ou attaques d'insectes** qui peuvent causer des dégâts importants sur un champ et des pertes économiques conséquentes, les agriculteurs ont **besoin de protéger leurs cultures**.

Dans certains cas, il n'existe pas toujours d'alternatives non chimiques aussi efficaces avec un coût identique. Les produits phytos permettent également d'éviter la présence dans les champs de plantes comme l'ambrosie, qui a un impact sur la santé des riverains.

En plus des précautions à prendre pour la santé et l'environnement, les traitements ont un coût et prennent du temps. Pour les limiter, **les agriculteurs observent la plante et le sol afin d'apporter la juste dose au bon moment et au bon endroit**.

## Que font les agriculteurs pour éviter de les utiliser ?

**Comme pour les antibiotiques, les phytos ce n'est pas automatique !** De nouvelles technologies de suivi agronomique les aident aujourd'hui dans cet objectif.

L'utilisation de **solutions alternatives non chimiques** progresse également : développement du biocontrôle, de variétés résistantes aux agresseurs, d'associations de cultures sur plusieurs années pour diminuer les attaques, etc.

Les agriculteurs **privilégient les méthodes alternatives** : rotation des cultures, désherbage mécanique, culture de variétés naturellement plus résistantes et s'appuient sur les organismes vivants présents (coccinelles, chauves-souris, ...) ou lâchés (trichogrammes contre la pyrale du maïs, ...), etc.

La recherche avance, les agriculteurs s'y investissent mais cela nécessite du temps.

Par conviction et pour aller plus loin que la réglementation, **de plus en plus d'agriculteurs s'orientent vers l'agroécologie et les certifications environnementales** comme l'Agriculture Biologique (AB) ou le label Haute Valeur Environnementale (HVE).

Les exploitations de Haute-Loire engagées dans le réseau DEPHY FERME ont réussi à **baissier leur utilisation de produits phytosanitaires de 26%**.



## Pourquoi les agriculteurs traitent-ils tard le soir ou tôt le matin ?



Pour protéger efficacement ses cultures tout en ayant le moins d'impact possible sur l'environnement, **l'agriculteur prend en compte différents paramètres : le vent, l'humidité et la température.**

L'objectif n'est pas de se cacher en traitant tôt le matin ou tard le soir. Le taux d'humidité de l'air augmentant, traiter tôt le matin ou tard le soir **favorise l'efficacité du traitement** et permet donc de **réduire les doses de produit utilisées.**

## Quelles sont les distances à respecter vis-à-vis du voisinage ?

Périodes, zones ou distances de traitement : **c'est la législation qui autorise ou non les agriculteurs à épandre après avis de l'ANSES** (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

Selon le produit et son mode d'application, **la réglementation impose différentes distances** le long des zones habitées :

- 0 m pour les produits phytos homologués en bio et biocontrôle.
- 5 m pour la plupart des produits (10 m en arboriculture et viticulture).
- 20 m **incompressibles** pour les produits les plus à risque.

Excepté pour les produits les plus à risque, qui sont de plus en plus rares, certaines distances peuvent être réduites par des chartes départementales si l'agriculteur utilise du **matériel de pulvérisation réduisant la dérive et permettant ainsi de mieux protéger les riverains !**

## Pourquoi ne pas tout faire en bio ?

En bio, **on utilise des techniques alternatives** aux phytos de synthèse, y compris avec un pulvérisateur.

Les **rendements sont souvent plus faibles et variables. Le passage en bio n'est pas toujours facile** avec, pour certaines productions, des impasses techniques. C'est une prise de risque dans un marché concurrentiel.

**Agriculture bio et conventionnelle sont complémentaires pour répondre à la diversité des attentes des consommateurs.** Les agriculteurs échangent régulièrement sur les pratiques, c'est donc toute la profession qui progresse ensemble.



## Ces produits sont-ils dangereux pour ma santé ? Est-ce que je peux manger des produits traités ?

Tous les produits phytos utilisés en France sont préalablement **homologués par un organisme indépendant : l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)** qui les teste rigoureusement pendant 10 ans en moyenne avant la délivrance de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). **Comme pour les médicaments, l'homologation prend en compte systématiquement les risques sanitaires pour les personnes qu'elles soient directement utilisatrices ou non** (personnes présentes, voisinage, consommateurs).

L'ANSES valide l'utilisation de chaque produit, et donc les doses d'application, pour limiter les résidus sur les produits que nous consommons au quotidien : c'est ainsi qu'est fixée la **Limite Maximale de Résidus (LMR)** qui peuvent être contenus dans un kilo de fruits, légumes ou céréales.

Les agriculteurs sont des professionnels formés et détiennent un certificat nominatif qui atteste de connaissances indispensables pour utiliser les produits phytosanitaires. Ce certificat, **le Certiphyto**, est à renouveler tous les 5 ans pour actualiser ses connaissances tant sur la réglementation que les techniques alternatives.

**Les produits phytosanitaires sont dangereux s'ils ne sont pas utilisés correctement.** Ce n'est pas pour rien que les particuliers, non formés à leur utilisation, ne peuvent trouver que certains produits de biocontrôle en libre-service dans les magasins de bricolage ou de jardinage !

## Et les abeilles dans tout ça ?

**Tout n'est qu'équilibre, l'agriculteur a besoin des pollinisateurs pour récolter.**  
Un arboriculteur a besoin des abeilles pour que ses fleurs deviennent des fruits.

Certains d'entre eux sèment des plantes mellifères, riches en nectar et pollen, pour contribuer au maintien de l'espèce. A noter que l'emploi des produits phytosanitaires en période de floraison et de production d'exsudats (résine, sève rejetée par la plante) est strictement encadré.

Seuls les produits respectueux des populations des abeilles peuvent être employés selon des conditions d'horaires et de périodes bien précises.



Suivez « Parlons Vrai ! » sur :



**Chambre d'agriculture de Haute-Loire**

16 Bd Président Bertrand  
BP 20343  
43000 Le Puy-en-Velay

communication@haute-loire.chambagri.fr

